

ici,

LA MALTRAITANCE, C'EST

NON

SOYONS VIGILANTS :

- > Je m'informe ;
- > J'écoute et j'observe ;
- > Je consulte la Politique de lutte contre la maltraitance de l'établissement.

PASSONS À L'ACTION :

- > J'en parle à un intervenant ou à un gestionnaire ;
- > Je consulte la Ligne Aide Abus Aînés au **1 888 489-2287** ;
- > J'appelle les services d'urgence, si nécessaire ;
- > Pour toutes plaintes ou signalement, je contacte le commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

**CONTRE LA
MALTRAITANCE
AGISSONS**

Votre
gouvernement

Québec